

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 19 (1948)
Heft: 11

Artikel: Esquisse d'un plan directeur pour la ville de Porrentruy
Autor: Bodmer, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Esquisse d'un Plan directeur pour la ville de Porrentruy

Nous avons le privilège de pouvoir présenter, comme un exemple qui illustre le précédent exposé, une étude d'un plan de développement pour la ville de Porrentruy, ancienne cité épiscopale et chef-lieu de district, dont la fondation remonte à un millénaire. En 1850 encore, cette cité, abritant quelque 2000 âmes, était formée d'un gros bourg fortifié, du Château, et de quelques fermes dans les environs immédiats. Placée à la croisée des routes Paris-Belfort-Bienne-Berne et Besançon-Ferrette-Bâle, elle a commencé à se développer lentement depuis la construction de la grande ligne de chemin de fer doublant la première des deux artères citées. La ville compte aujourd'hui 7000 habitants environ et a pris le caractère d'un petit centre industriel, grâce à l'horlogerie et à ses différentes branches annexes. Des fabriques de chaussures, de meubles, de bonnetterie s'y sont installées.

Porrentruy est en outre une importante place de marché, dont les origines remontent à 1285 : Marché hebdomadaire et marché de bétail, donc lieu de rendez-vous des paysans de toute l'Ajoie. Des maisons de commerce, des succursales de banques et des hôtels complètent l'équipement commercial de la ville.

L'ancien collège, fondé par le Prince Christophe de Blarer, et dont la réputation fut européenne, est devenu l'École normale des instituteurs du Jura.

Le château et la ville forment un ensemble parfait, résultat d'une utilisation géniale du terrain accidenté, un véritable chef-d'œuvre de l'urbanisme médiéval.

Non seulement des alentours, mais aussi à l'intérieur de la vieille ville, l'observateur découvre à chaque pas l'intérêt et les contrastes causés par l'opposition nette du château et de la ville. A part cela, la vieille ville est une source inépuisable, un manuel vivant de configuration plein d'effet, d'une échelle sûre et pleine de fantaisie pour les détails d'architecture.

Le pittoresque de la ville du moyen âge a été enrichi au cours du XVIII^e siècle par plusieurs hôtels de belle tenue architecturale, tels que l'Hôtel des Halles, l'Hôtel de Ville et la Sous-Préfecture.

L'extension d'une localité telle que celle-ci pose un problème particulièrement intéressant et exige de l'urbaniste beaucoup de tact et une attention particulière pour créer un nouvel ensemble urbain composé de quartiers modernes autour d'une ancienne cité.

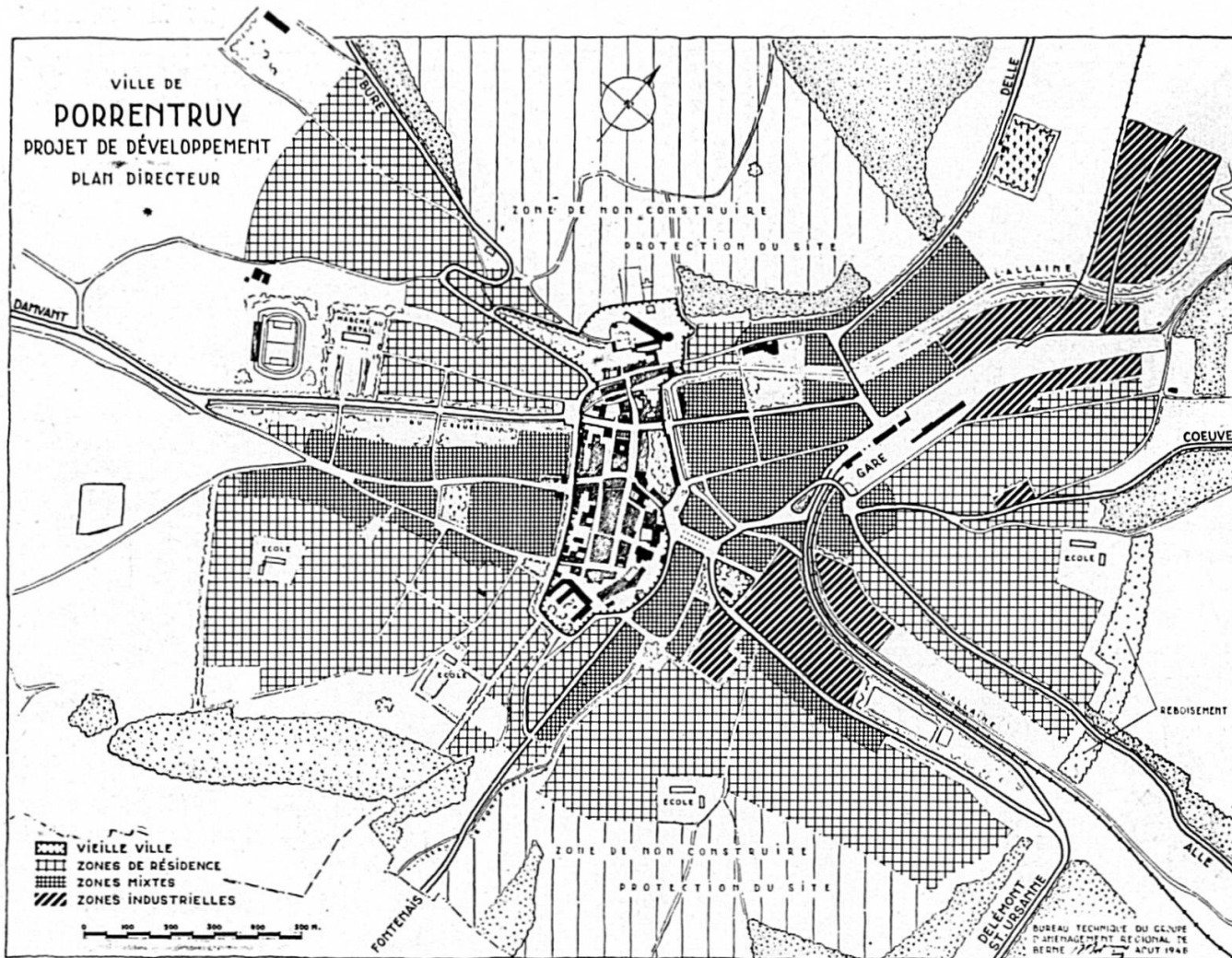
L'auteur a commencé son étude par l'établissement d'une sorte de plan idéal (fig. 1) où il démontre comment cette exten-



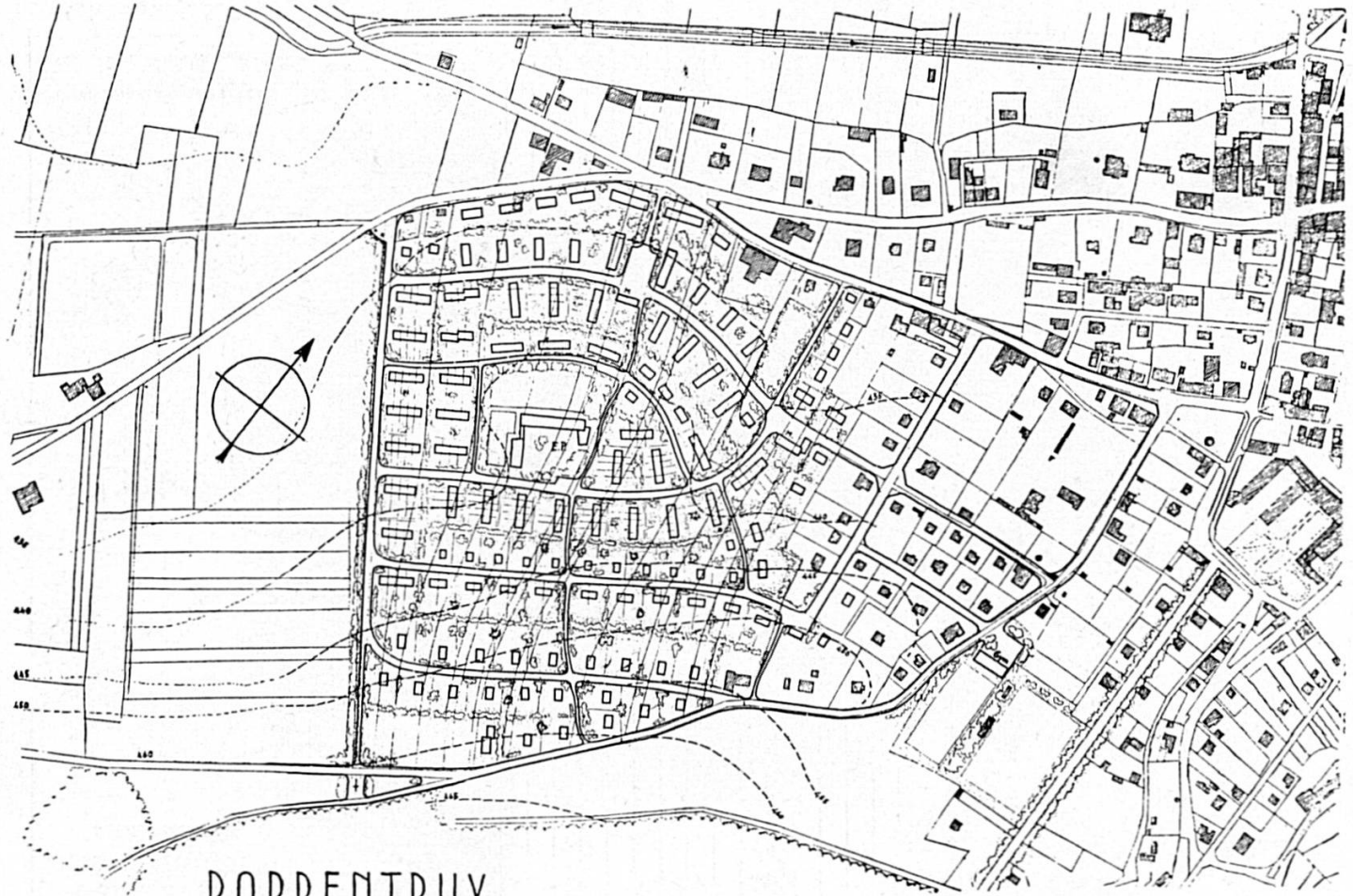
Cliché Adij. 286

PORRENTROY, La porte de France

Photo Perrochet



Cliché Adij. 288



PORRENTUUY

REGION S-W

ECH.1:2000

BUREAU TECHNIQUE DU GROUPE
D'AMENAGEMENT REGIONAL DE
BERNE

AOUT 1948

Cliché Adij. 289

sion aurait pu être menée à bien dès 1850. A cette époque, il était facile de réserver une assez large zone de verdure autour de la vieille ville. Dans cette zone de verdure agréablement aménagée et plantée çà et là de hautes futaies on aurait pu réserver, aux points de pénétration des artères, des places bordées de bâtiments ayant un caractère public. Ainsi, cet espace libre aurait pris l'aspect des réalisations heureuses que nous connaissons dans les villes de Soleure, Winterthour, Genève et Zofingue.

Cette esquisse prévoit une extension de la ville à 15,000 habitants. Elle comporte trois éléments distincts : une zone industrielle s'étendant le long de la ligne de chemin de fer, une zone mixte destinée au commerce, aux petites industries non gênantes et aux petits immeubles locatifs, située entre la vieille ville et la gare. Le troisième élément est formé par les quartiers de résidence extérieurs qui s'étendent au sud, à l'est et à l'ouest de la vieille ville, réservés de préférence à la maison familiale. Ces différents éléments sont séparés les uns des autres par des bandes de verdure.

Le réseau des routes principales suit en général les tracés établis. Le trafic venant de l'ouest suit le lit du Creugenat et traverse la vieille ville dans sa partie basse.

L'artère de transit Nord-Sud (Delle-Delémont) longe la voie du chemin de fer en évitant les quartiers construits.

La fig. N° 2 représente le plan directeur, tel qu'il est réalisable aujourd'hui. On reconnaît sur ce plan les mêmes zones que sur le plan idéal, mais adaptées aux circonstances présentes. Nous ferons la même réserve en ce qui concerne les grandes artères, quoique le principe reste le même. Etant donné que les quartiers nouveaux, construits depuis 1850 se sont trop rapprochés de la vieille ville, la ceinture verte, si désirable, a dû être réduite à sa plus simple expression, sous forme d'une simple rangée d'arbres du côté ouest, et de la conservation des jardins et des talus du côté est. Afin de sauvegarder des sites remarquables, l'un derrière le Château et l'autre dans le sud de la ville, deux servitudes avec interdiction de construire sont à prévoir.

Ce plan directeur prévoit la même extension de la ville que le plan idéal.

Le plan (fig. N° 5) montre l'aménagement prévu pour un quartier de résidence nouveau dans la partie sud-ouest de la ville. Il s'agit d'une surface d'environ 17 ha. destinée à plusieurs types d'habitations, petits immeubles locatifs de deux étages et rez-de-chaussée sur la partie nord du terrain. Des villas pour une ou deux familles, isolées, jumelées et formant des petits groupes de 4 à 5 éléments, deux emplacements pour quelques magasins et une école primaire et enfantine au centre du quartier, le tout prévu pour environ 2000 habitants.

Le plan directeur servira de base pour les plans d'alignement et les plans de détail, et il va sans dire que des plans semblables

au N° 3 doivent être établis pour chaque nouveau quartier de résidence. Ces plans seront complétés par un nouveau règlement de construction qui fixera de même les prescriptions nécessaires à la protection de la vieille ville.

Nous devons remercier les autorités de la ville de Porrentruy pour l'initiative qu'elles ont prise en abordant une étude d'ensemble. Nous espérons que les citoyens saisiront l'opportunité d'une telle action et accepteront, le moment venu, les plans et règlements garantissant un développement harmonieux de leur belle cité.

Nous formons le vœu que de nouvelles industries s'établissent à Porrentruy, qui présente encore l'avantage d'un climat agréable.

A, BODMER, ingénieur
Directeur du bureau technique
du Groupe d'aménagement régional de Berne

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

La Confédération subventionne la construction de maisons d'habitation depuis 1942. Elle a versé à ce titre jusqu'à fin 1947 une somme de 179 millions de francs en chiffre rond pour 59.000 logements environ. L'effort maximum a été fait en 1947 (71 millions pour 20.000 logements). Les prévisions pour 1948 sont de 18.000 logements et 48 millions de subventions fédérales. Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres un projet d'arrêté ouvrant un crédit de 55 millions de francs pour l'encouragement de la construction de maisons d'habitation. On sait que la Confédération n'accorde ses subventions qu'à la condition que les cantons et les communes allouent le double du montant de l'aide fédérale. Quelques cantons ont déjà suspendu toute aide en faveur de la construction de logements en 1948. Dans de nombreuses communes les électeurs montrent moins d'empressement à faire subventionner la construction de maisons d'habitation par les pouvoirs publics. La pénurie de logements est encore toujours très grande, surtout dans les centres industriels et urbains. On ne peut donc pas prévoir de ralentissement très marqué et prolongé dans l'industrie du bâtiment, bien qu'un recul sensible se soit manifesté au cours du 1^{er} semestre 1948. Le fait que les mesures d'encouragement des pouvoirs publics tendent vers leur déclin peut être la cause d'un certain ralentissement. Il aura un autre effet, celui de renchérir la construction de logements et d'avoir certains effets sur le coût de l'existence.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité : Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 6.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source